

**Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour
l'occupation des jardins du Centre culturel de Saint-Riquier lors des temps
forts de la saison culturelle 2026**

Occupation temporaire du domaine public

1 - Dénomination, adresse, numéro de téléphone :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier
Place de l'Eglise
80135 SAINT-RIQUIER
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

2 – Fondement juridique

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

3 – Objet, description de l'occupation

Parmi les temps forts de la saison culturelle 2026 organisée par le Département, on peut noter 4 rendez-vous incontournables pouvant rassembler pour chacun d'entre eux 400 à 900 personnes :

- Les Rendez-vous aux jardins prévues les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026 ;
- Le concert « Musique de Chambre en Fête » de la Confédération Musicale de France (CMF) Somme prévu le samedi 18 juillet 2026 ;
- Les Journées Européennes du Patrimoine avec le rendez-vous convivial incontournable du Jazz sur l'Herbe prévu le dimanche 20 septembre 2026.
- Le concert « Danses et couleurs du monde en harmonie » de l'Harmonie en Poche, du Brass dance orchestra et de l'Orchestre éphémère de la Confédération Musicale de France (CMF) Somme organisé le dimanche 23 août 2026.

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, qui se propose d'occuper les jardins du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier en vue d'y installer une buvette afin de vendre des boissons soft, des boissons relevant de la licence 3, des sandwiches et gourmandises sucrées, lors des temps forts identifiés ci-dessus.

Le périmètre à occuper est détaillé en annexe 1.

4 - Caractéristiques de l'occupation

Le porteur de projet sera autorisé à occuper les jardins du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier.

5 - Nature de l'occupation et durée

Il s'agit de titres d'occupation temporaire non constitutive de droits réels pour les événements suivants :

- Les Rendez-vous aux jardins prévues les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026 de 10h00 à 18h00 ;
- Le concert « Musique de Chambre en Fête » de la Confédération Musicale de France (CMF) Somme prévu le samedi 18 juillet 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- Le concert « Danses et couleurs du monde en harmonie » de l'Harmonie en Poche, du Brass dance orchestra et de l'Orchestre éphémère de la Confédération Musicale de France (CMF) Somme organisé le dimanche 23 août 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- Les Journées Européennes du Patrimoine avec le rendez-vous convivial incontournable du Jazz sur l'Herbe prévu le dimanche 20 septembre 2026 de 13h00 à 20h00.

Un arrêté d'occupation temporaire sera délivré pour chaque événement, sous réserve de sa tenue.

Les présentes occupations prendront effet deux heures avant l'arrivée du public (installation avant l'évènement) jusqu'au lendemain 12h00 de chaque événement à savoir :

- Du samedi 6 juin à 8h00 au lundi 8 juin à 12h00 pour les Rendez-vous aux jardins ;
- Du samedi 18 juillet 2026 de 11h00 au dimanche 19 juillet 2026 à 12h00 pour le concert « Musique de Chambre en Fête » ;
- Du dimanche 23 août 2026 de 11h00 au lundi 24 août 2026 à 12h00 pour le concert « Danses et couleurs du monde en harmonie » de l'Harmonie en Poche, du Brass dance orchestra et de l'Orchestre éphémère de la Confédération Musicale de France (CMF) Somme ;
- Du dimanche 20 septembre à 11h00 au lundi 21 septembre à 12h00 pour le Jazz sur l'herbe ;

Un titre d'occupation sera établi entre le Département de la Somme et chaque candidat retenu permettant d'autoriser l'occupation du site. Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 3 avril 2023 prévoyant l'instauration, pour toute occupation du domaine public générant une activité économique, d'une redevance variable dont les modalités de calcul sont prévues dans le règlement de consultation des Appels à Manifestation d'Intérêt ou les avis de publicité des manifestations d'intérêt spontanées.

Les modalités de calculs sont donc exposées ci-dessous.

Le montant de la redevance est fixé à 5% des recettes perçues par occupation. Un titre de recettes sera établi à partir des éléments transmis par l'opérateur la semaine suivant l'évènement. **En l'absence de réception des éléments (attestation sur l'honneur du montant des recettes perçues), le montant forfaitaire de 100 € par occupation sera automatiquement recetté.**

7 - Conditions d'occupation

L'occupation ne pourra être que temporaire et les autorisations délivrées présenteront obligatoirement un caractère précaire et révocable conformément à l'application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du CG3P.

L'entretien du domaine exploité sera à la charge du porteur de projet.

8. Autorisations administratives et respect des normes

L'occupant fait son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité. Il a l'obligation de se conformer aux règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

L'occupant doit respecter toutes les normes sanitaires en vigueur. En cas de plainte ou de recours des clients ou des autorités sanitaires, la responsabilité de l'occupant sera totalement engagée.

L'occupant doit, en outre, s'engager à libérer l'emplacement à l'issue du délai prévu et laisser l'emplacement et ses abords (100 m) propre et sans débris issus de son activité ou de ses clients.

9 - Déroulement de la procédure

La présente publicité consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, visant à occuper les jardins du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier en vue d'y installer une buvette proposant des boissons soft, des boissons relevant de la licence 3, des sandwiches et gourmandises sucrées, lors des temps forts de la saison culturelle identifiés ci-dessus.

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé ou courriel dans les conditions définies à l'article suivant.

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L2122-1-1 du CG3P.

Les candidats ainsi que le candidat ayant manifesté un intérêt spontané seront alors invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le dossier de consultation de la procédure de sélection préalable. Ainsi, un règlement de consultation sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, l'emplacement sera attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

10- Adresse et condition d'envoi des candidatures

10.1 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé sur support papier par courrier recommandé:

à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier
Place de l'Eglise
80135 SAINT-RIQUIER
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

OU

10.2 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé par dépôt contre récépissé

à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier
Place de l'Eglise
80135 SAINT-RIQUIER
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

OU

10.3 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé par voie électronique

aux adresses suivantes : d.delamarre@somme.fr, h.lecoant@somme.fr

11 - Date limite de réception des candidatures

27 mai 2026 à 12h00.

12- Langue de rédaction

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

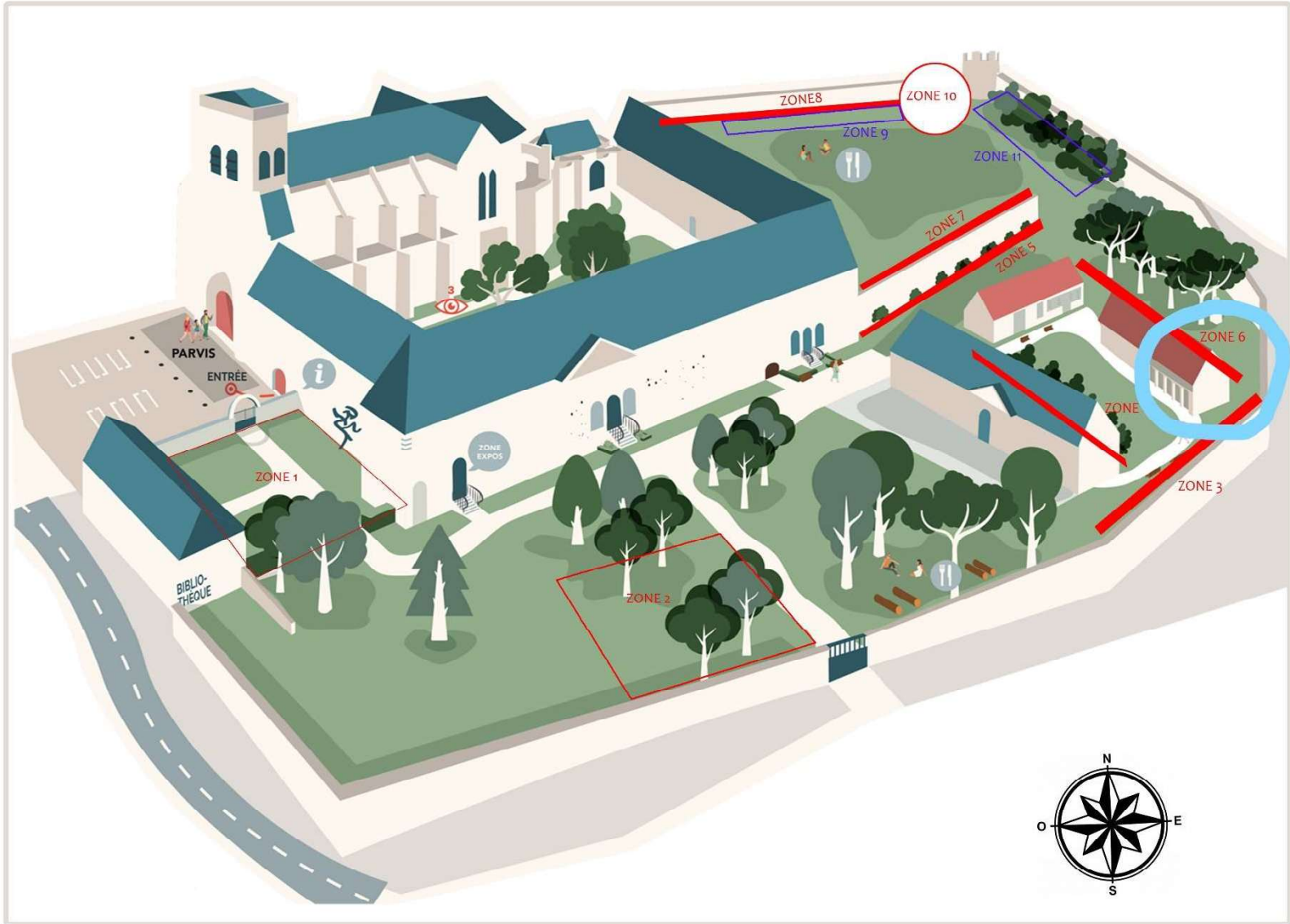
13- Renseignements

Renseignements techniques et administratifs auprès de la Direction de la Culture et des Patrimoines :

- Mme Hélène LE COANT, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et des Patrimoines – 06.49.53.41.91/03.22.97.23.60 ou h.lecoant@somme.fr
- Mme Delphine DELAMARRE, Responsable du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier – 06.07.30.89.27/03.60.03.44.75 ou d.delamarre@somme.fr

14 – Date d'envoi de l'avis à la publication

19 mai 2026



Zone 6 = Périmètre à occuper (grange vitrée couverte)